

**CAHIER DES CHARGES**  
**Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)**  
**VOYAGES SCOLAIRES**

Etabli en application du nouveau code des marchés publics (CMP)

**Dénomination de l'établissement public donneur d'ordres**

EPLE (Etablissement public local d'enseignement)  
Lycée Samuel BECKETT  
19 rue du lion  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Classification produits : Séjours pédagogiques ou culturels

Allotissement : le marché comporte 1 lot

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Patrick ROMANOW, Proviseur.

Personne responsable du suivi du présent marché : Madame Hélène BONTE, Adjointe-gestionnaire,

**Règlement de l'appel d'offres :**

Date limite de réception des offres : 20 mars 2024 à 12h  
Offres à adresser à Mme Hélène BONTE, (int.0772685a@ac-creteil.fr).

**Article 1<sup>er</sup> – Objet du marché**

Le Lycée Samuel BECKETT envisage d'organiser un voyage à destination de l'Irlande.(Voir annexe 1)

**Article 2 – Allotissement**

Le marché comporte un lot :

Lot n° 1 – voyage en Irlande

**Article 3 – Prix du séjour**

Le prix du séjour devra comprendre :

- le transport en autocar grand tourisme / en train / en avion/ en bateau, les péages et frais de parking
- l'hébergement
- l'ensemble des visites
- l'assurance annulation et rapatriement incluant les élèves et les accompagnateurs
- les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation.

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs. Ils devront obligatoirement être présentés à l'aide du document « Décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF) joint en annexe, datés et signés.

Le versement d'une somme forfaitaire par le voyageur pour la préparation du voyage au profit du chef de projet doit être écarté au bénéfice d'une diminution du coût du voyage répartie sur l'ensemble des participants.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Des acomptes pourront être versés à l'entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC. Le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait.

#### **Article 4 – Durée d'exécution du marché**

Le MAPA ainsi que le présent règlement d'appel d'offres sont valables tout au long de l'année 2024.

#### **Article 5 – Divers**

Les voyageurs candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec le règlement CEE 3820/85 et 3821/85 du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

La Ferté-sous-Jouarre le 1<sup>er</sup> mars 2024  
Le Proviseur  
Pouvoir Adjudicateur

M. Patrick ROMANOW

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Romanow', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.